

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2018

ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2018 de la commune.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépense et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les objectifs du budget primitif 2018 de la commune de Sébazac-Concourès se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissements soutenu financé par autofinancement et par un recours à l'emprunt limité.

Ce budget intègre la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2018. Il est présenté avec la reprise des résultats de 2017.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 055 652.00 €
 en dépenses et recettes d'investissement à 2 641 416.37 €

Evolution et structure de la population

Population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 : 3 317habitants (+ 0.4 % par rapport à 2017).

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	642	1 727	2 336	2 703	2 717	3 031	3 197
Densité moyenne (hab/km ²)	24.9	66.9	90.5	104.7	105.2	117.4	123.8
Taux de natalité (‰)	14.8	11.9	9.8	8.8	10.5	10.1	
Taux de mortalité (‰)	7.3	5.34	4.6	4.45	5		

(source : INSEE, RP 1967 0 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales)

Taux de chômage des 15-64 ans sur la commune : en 2009 = 2.8 % et en 2014 3.8 %

(source : INSEE, RP 2009 et RP2014 exploitations principales)

Catégories et types de logements :

Ensemble 1 422 dont

- 93.40% de résidences principales, 4.5% de résidences secondaires, 2.1 % de logements vacants.
- 86.9 % de maisons
- 13.1% d'appartements

(source : INSEE, RP 2009 et RP2014 exploitations principales)

Ménages fiscaux

	2013	2014
Nombre de ménages fiscaux	1 302	1324
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 288.50	3 315.00
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 007	22 926
Part des ménages fiscaux imposés (en%)	67.40	68.40

(source : INSEE – DGFIP – CNAF – CNAV – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2015)

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Ensemble 156 dont 6.4 % industrie, 16.7% construction, 28.2% commerce, transport, hébergement et restauration, 15.4% services aux entreprises, 33.3% services aux particuliers.

(source : INSEE, Répertoire de entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2016))

Les Ratios Financiers

Source DGFIP : les collectivités locales en chiffres 2016 – Strate de 2 000 à 3 500 habitants

	Commune de Sébazac-Concourès	Moyennes nationales de la strate *
Dépenses réelles de fonctionnement / population	423	738
Produit des impositions directes / population	352	371
Recettes réelles de fonctionnement / population	605	891
Dépenses d'équipement brut / population	179	273
Encours de la dette / population	328	685
DGF / population	81	148

Dépenses de fonctionnement et Recettes de fonctionnement (ressources dont dispose la commune) : les communes subissent des pertes de recettes (baisse des dotations) liées au contexte

national de réduction des dépenses publiques. Les élus s'efforcent à contenir les dépenses de fonctionnement en les optimisant et ont fait le choix de ne pas faire supporter de nouvelles charges financières à ses contribuables ou aux familles.

Produits des impositions directes: ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti). La commune est un peu en dessous de la moyenne en raison du faible taux des contributions.

	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non Bâti
Taux commune de Sébazac-Concourès	9.31%	18.75%	96.53%
Taux moyen de la strate en 2016(<i>source DGFIP</i>)	13.21%	17.71%	51.07%
Taux moyens communaux en Aveyron en 2017(<i>source DGFIP</i>)	19.30%	21.01%	85.21%

Dépenses d'équipement brut: ce ratio de 2016 montre un faible taux d'investissement en raison de la programmation des travaux recentrée sur 2017-2018-2019-2020. En effet, les études ont été effectuées en début de mandat pour une réalisation effective et une facturation à compter de 2017.

Encours de la dette: il s'agit du capital restant dû au 1^{er} janvier. Un certain nombre d'emprunts arrivent à échéance et font permettre de contracter de nouveaux prêts afin de financer les investissements présents et futurs. Le montant de l'encours sera donc constant pour les années à venir.

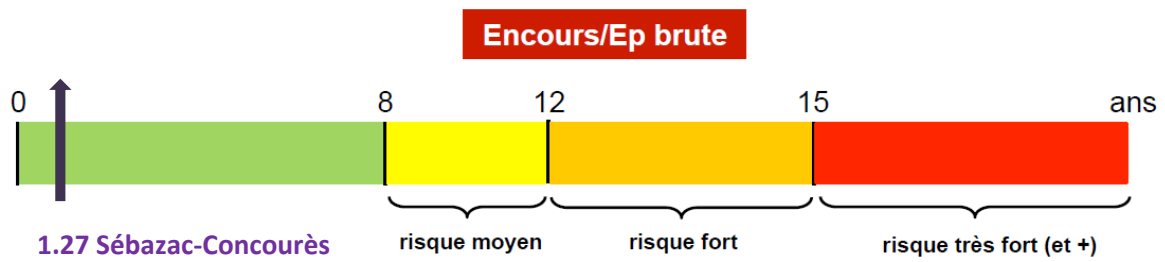
DGF: La Dotation Globale de Fonctionnement est la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. Elle se décompose en cinq parts : une part en fonction du nombre d'habitants de la commune ; une part liée à la superficie de la commune ; une part « compensations » ; un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005 ; une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Les Marges d'Epargnes et Capacité de désendettement

	2015	2016	2017
Epargne Brute	655 315.62	588 616.20	607 674.95
Epargne Nette	483 199.28	407 579.51	437 458.75
Ratio de capacité de désendettement	1.65 années	1.60 années	1.27 années

Cela signifie que l'autofinancement dégagé par le fonctionnement (l'épargne brute qui est de 607 674.95 €) permet de couvrir largement le remboursement annuel du capital de dette (qui est de 170 216.20 € en 2017)

Il faudra donc près de 1.3 années d'épargne brute pour rembourser le stock de dette restant dû au 31/12. Au regard de l'échelle du risque, la commune se trouve donc dans la situation suivante :



Orientations et projets municipaux pour l'année 2018

Dans un contexte d'incertitude quant au maintien des concours et des compensations de l'Etat aux collectivités, la construction budgétaire s'est faite à taux d'imposition identiques à 2017 et en prévoyant un emprunt de 420 000 € qui grâce à l'extinction de la dette permet des annuités constantes.

Sur la base de ces objectifs de gestion, l'action municipale se traduit par :

1. Ne pas augmenter les impôts locaux :
 - a. Taxe d'habitation = **9.31%**
 - b. Taxe foncière sur les propriétés bâties = **18.75 %**
 - c. Taxe foncière sur les propriétés non bâties = **96.53%**
2. Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux.
3. Maintenir le taux d'endettement à 180 000 – 200 000 € avec un emprunt de 420 000 €.
4. Poursuivre les investissements. En 2018, la commune investira à hauteur de 2 070 000.00 € (hors remboursement capital d'emprunt).

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 de la commune atteint un volume global de 4 697 068.37 €, en hausse de 4.8% par rapport aux prévisions totales 2017 (BP + DM).

Conformément aux orientations budgétaires prises en Bureau des Adjointes et en commission Finances, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale.

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, en diminution de 2.54% par rapport au compte administratif 2017, s'établissent à **1 912 833.00 €**.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2017	BP 2018	évolution
013	Atténuation de charges	16 391.73	15 000.00	-1 391.73
70	Produits des services	127365.67	120095.00	-7 270.67
73	Impôts et taxes	1 411 617.71	1 417 338.00	+ 5720.29
<i>Dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	<i>1 166 510.00</i>	<i>1 177 000.00</i>	<i>+10 490</i>
74	Dotations, subventions et participations	325 812.29	295 400.00	-30 412.29
<i>Dont</i>	<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>195 938.00</i>	<i>180 000.00</i>	<i>-15938</i>
75	Autres produits de gestion courante	81 402.63	65 000.00	-16 402.63
76	Produits financiers	0.00	0.00	
77	Produits exceptionnels	627.96	0	-627.96
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 963 217.99	1 912 833.00	-50 384.99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	80 195.76	142 819.00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 043 413.75	2 055 652.00	+12 238.25

La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxe foncière) est évalué à 1 177 000.00€, soit une progression de 0.9% par rapport au CA 2017 ;

Les bases fiscales provisoires 2018 n'ont pas été notifiées à la date du vote du budget. La loi de finances pour 2018 a fixé le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales à 1.2 % pour 2017.

Les taux 2018 sont maintenus au même niveau qu'en 2017.

La commune perçoit toujours une attribution de compensation versée par Rodez Agglomération pour le même montant qu'en 2017, soit 98 338 €. La dotation de solidarité communautaire est comme pour 2017 imputée du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et est prévue à hauteur de 43 000.00 €.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe sur l'électricité) s'établit à 99 000.00 €, soit sensiblement le même montant que le CA 2017.

Les dotations de l'Etat

La baisse des concours financiers de l'Etat continue en 2018 et a un impact significatif sur les recettes de la commune. Le montant de la DGF n'est toujours pas notifié par les services de l'Etat au moment de l'édition du projet du budget primitif.

Cependant, les estimations 2018 ont été effectuées en prenant en compte une baisse de 8% (confirmée par l'estimation de l'AMF).

Les dotations de compensations fiscales n'ont pas été notifiées également à la date du vote du budget 2018.

Les produits des services

Les recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services à la population (restauration scolaire, concessions au cimetière, remboursement frais EPA...) sont estimées à 120095.00 €.

Autres recettes

Elles sont principalement constituées des loyers perçus (58 000.00 €), des recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance à la suite de sinistres, la participation à la location des minibus, les remboursements des frais de gestion du SIVU RAM, etc (7000.00 €).

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation de 80 795.95 € par rapport au compte administratif 2017. Cette évolution provient, entre autre, de la facturation du chauffage urbain qui n'a pas été effectuée en totalité sur 2017 (problème informatique du prestataire) ainsi que la pose des illuminations qui n'a pas été mandatée en 2017. De plus, l'ensemble des trois écoles programme un voyage scolaire pour 2018 (alors qu'aucune classe n'est partie en 2017). La collectivité prévoit également une augmentation de la taxe d'aménagement qui se traduit par une hausse significative du reversement des 19% des frais d'instructions et d'actes d'urbanisme à Rodez Agglomération.

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2017	BP 2018	évolution
011	Charges à caractère général	423 905.82	495900.00	+71 994.18

012	Charges de personnel	713 033.13	731 521.37	+18 488.24
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0
65	Autres charges de gestion courante	181 192.50	173 085.88	-8 106.62
66	Charges financières	33 411.60	29 500.00	-3 911.60
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	366.00	2 697.75	+2 331.15
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 351 909.05	1 432 705.00	+80 795.95
023	Virement à la section d'investissement	554 850.55	622 947.00	+68 096.45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 906 759.60	2 055 652.00	+148 892.40

3- Le financement de l'investissement

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré la baisse des recettes et grâce aux économies réalisées, l'épargne brute atteint 622 947.00 € au BP 2018 contre 554 850.55€ au BP 2017.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette, s'établit à 437 947 € au BP 2018 contre 400 169 € au BP 2017.

Après avoir pris en compte l'ensemble des moyens de financement (épargne nette et recettes d'investissement) ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2017 (déficit d'investissement, affectation de l'excédent de fonctionnement, restes à réaliser), la prévision des emprunts proposée pour équilibrer la section d'investissement a été arrêtée à 420 000.00 € (contre 0€ en 2017). Un certain nombre d'emprunts arrivant à échéance permettent donc de réaliser de nouveaux emprunts et n'impactent donc pas l'encours de la dette qui reste stable.

4- la section d'investissement

La section d'investissement s'établit à 2 641 416.37 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses :

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2017	BP 2018
10	Dotations, Fonds divers et réserves	872 359.43	878 685.70
13	Subventions d'investissement	393 946.53	714 685.92
16	Emprunts et dettes assimilés	439 757.42	420 000.00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 706 063.38	2 013 371.62
021	Virement de la section de fonctionnement	554 850.55	622 947.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	366.00	2 697.75
041	Opérations patrimoniales	92 265.72	2 400.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 353 545.65	2 641 416.37

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2017	BP 2018
----------	------------------	---------	---------

001	Déficit d'investissement reporté	51 380.41	386987.74
16	Remboursement d'emprunt	170 216.20	185 100.00
20	Immobilisations corporelles (frais études)	1 440.00	8366.73
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00	91 800.00
21	Immobilisations corporelles	1 191 677.86	581351.09
23	Immobilisations en cours	668 702.65	1385410.81
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 093 417.12	2 639 016.37
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	92 265.72	2400.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 185 682.84	2 641 416.37

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2018 sont les suivantes :

- Aménagement de l'avenue Tabardel – Tranche 2 et 3 = 1 369 373.61 €
- Implantation terrain multisports = 140 000.00 €
- Réhabilitation du dépôt municipal = 60 256.00 €
- Réfection voirie communale = 45 450.20 €
- Conteneurs enterrés = 91 800.00 €
- Renouvellement de matériel de transport = 65 358.68 €
- Réhabilitation du bâtiment Mairie = 120 954.70 €

5- Le personnel communal

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une augmentation de 2.59 % en 2018 qui est liée à la revalorisation de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour tous les agents communaux mise en place au 01/01/2018, aux avancements de grade prévus par le statut particulier au titre de l'année 2018 pour 6 agents, aux avancements d'échelon pour 13 agents et des taux de cotisations.

Le prévisionnel des charges de personnel pour l'exercice 2018 s'établit à 731 521.00 €

- **Effectifs des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique territoriale :**
 - 19 ETP (équivalent temps plein) dont 1 agent cadre intermédiaire de catégorie B et 18 agents d'exécution de catégorie C.
- **Effectifs des agents contractuels relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale**
 - 2 agents recrutés dans le cadre de remplacement d'agents titulaires indisponibles
- **Effectif relevant du code du Travail**
 - 1 apprenti
 - 3 agents en contrat d'insertion